

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à l'endroit et à l'heure habituelle le 12 juin 2025, sous la présidence de l'honorable Lucie Rivet Paquette avec la présence des conseillers suivantes :

1. Stephany Rauche
2. Noel Leclerc
3. SIÈGE VACANT
4. Kelsey Daly

La Directrice Générale Alana Bowes est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19H01 par Lucie Rivet Paquette

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20250612-01

- 2.1 Proposé par : Kelsey Daly
Appuyé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour du 12 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité

3. DÉCLARATION DE CONFLIT (*le cas échéant*)

- 3.1 La directrice générale, Alana Bowes, déclare un conflit d'intérêts concernant les points 6.1 et 17.3 de l'ordre du jour.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20250612-02

- 4.1 Proposé par : Kelsey Daly
Appuyé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité

5. RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- 5.1 **Rapport du Maire**
Aucun

5.2 **Rapport du DG**

À la suite de la réunion des directeurs généraux tenue le 12 juin :

- La SHQ (Société d'habitation du Québec) compte un total de 9 immeubles de logements abordables dans le Pontiac, comprenant 120 unités locatives. Un logement est considéré abordable lorsqu'il est 25 % moins cher que le loyer moyen dans la région. Bien qu'il y ait des listes d'attente et des critères d'admissibilité à respecter, certaines situations peuvent être traitées en priorité, comme les cas de violence conjugale ou les références de travailleurs sociaux certifiés.
- La vente de terrains aura lieu cette année à Fort-Coulonge, le 11 septembre.
- La MRC s'intéresse à un projet de développement en énergie renouvelable sur son territoire, plus précisément à l'énergie solaire. Les municipalités auront l'option de s'associer à la MRC pour ce projet ou d'y renoncer. Cette initiative découle d'un appel de projets lancé par Hydro-Québec. Deux promoteurs ont déjà manifesté leur intérêt dans le Pontiac.
- Une politique écrite concernant la vérification des détecteurs de fumée devra être mise en place par toutes les municipalités. Des

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

activités de sensibilisation du public sont également recommandées.

- La Sûreté du Québec (SQ) souhaite former un comité de consultation citoyen composé de membres de divers conseils, tels que les commissions scolaires, le CISSSO, les Légions, etc., afin d'identifier des enjeux spécifiques dans la population.
- Le plan d'aménagement et de développement du territoire est toujours en cours d'élaboration.
- Une équipe effectuera une tournée du Pontiac l'été prochain pour procéder à des évaluations sur place des bâtiments patrimoniaux. Une liste préliminaire de ces bâtiments doit être soumise d'ici la fin de l'année 2026.
- Un règlement sur l'entretien du patrimoine devra être adopté d'ici avril 2026.
- André Piché, gestionnaire de projet à la SADC et membre de la chambre de commerce, invite les municipalités à adhérer à la chambre de commerce. C'est gratuit et cela contribue à renforcer la communauté d'affaires.

6. CORRESPONDANCE (10 minutes)

20250612-03

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION – RÈGLEMENT 2024-0715

ATTENDU QUE le propriétaire du 30, rue de la Colline à Rapides-des-Joachims demande une dérogation concernant les marges de recul prévues au Règlement 2024-0715 relatif à l'utilisation des véhicules récréatifs et des roulottes sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement susmentionné stipule qu'une marge de recul de 8 mètres par rapport à toutes les lignes de terrain doit être respectée pour l'entreposage d'un véhicule récréatif ou d'une roulotte;

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement susmentionné stipule que toute dérogation à l'une ou l'autre des dispositions du règlement peut être faite sur demande à l'inspecteur municipal, et approuvée par voie de résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la lettre présentée à l'inspecteur municipal ainsi qu'au Conseil municipal inclut un plan de terrain afin de fournir une représentation plus précise des marges de recul par rapport à la zone d'entreposage du véhicule récréatif;

Proposé par : Stephany Rauche

Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Rapides-des-Joachims approuve la demande de dérogation pour l'entreposage du véhicule récréatif situé au 30, rue de la Colline, tel que démontré sur le plan de terrain ci-joint;

ET RÉSOLU QUE la présente résolution demeure en vigueur de façon indéfinie, tant que le véhicule récréatif demeure entreposé au même endroit, tel qu'approuvé par le Conseil.

7. DÉPÔT DES DOCUMENTS

8. AFFAIRES À SUIVRE

8.1 Patinoire communautaire

Le nouveau système de minuterie a été installé à la patinoire communautaire. Les lumières extérieures de la patinoire sont maintenant accessibles au public et fonctionnent avec une

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

minuterie, offrant des options de 10, 20, 30 ou 60 minutes avant que les lumières ne s'éteignent automatiquement.

8.2 Pontiac Community Players

Les Pontiac Community Players ont annoncé les 5 municipalités sélectionnées pour accueillir des spectacles gratuits cet été — un chaque samedi du mois d'août, dans cinq endroits différents du Pontiac. Félicitations à Litchfield, Otter Lake, Fort-Coulonge, Shawville et Waltham. Les Pontiac Community Players remercient toutes les municipalités qui ont répondu à leur appel et espèrent offrir à nouveau un spectacle itinérant d'été à l'avenir, en donnant priorité aux municipalités qui n'ont pas été choisies cette année.

8.3 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)

En raison d'un manque de financement, la municipalité n'a pas obtenu le financement du PNHA cette année.

8.4 Financement de Patrimoine canadien

En raison d'un manque de financement, la municipalité n'a pas reçu la subvention de Patrimoine canadien pour l'événement de la Saint-Jean-Baptiste cette année.

9. CHEMINS

20250612-04

9.1 RÉPARATION COLD PATCH

ATTENDU QUE les routes municipales comportant des nids-de-poule doivent être réparées;

Proposé par : Stephany Rauche

Appuyé par : Kelsey Daly

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'achat de 4 tonnes de cold patch, pour une dépense maximale de 800 \$, et autorise l'employé des travaux publics à utiliser le F-250 et la remorque pour aller chercher le cold patch chez B.E.I. (Bonnechere Excavating Inc.) à Petawawa, et à facturer la dépense au compte municipal.

9.2 Travaux routiers – Travaux publics

La conseillère Rauche propose que les employés des travaux publics accordent davantage d'attention à la croissance de l'herbe sur les accotements des routes et procèdent à la coupe des arbustes autour des panneaux d'arrêt en ville, car la visibilité est actuellement très limitée.

10. DÉPOTOIRE & DÉCHETS

20250612-05

10.1 CONTENEUR À DÉCHETS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait approuvé la location d'un conteneur à déchets de construction distinct auprès de McGrimmon Cartage en 2024;

ATTENDU QUE McGrimmon Cartage a récemment changé de propriétaire et s'appelle désormais Crush Waste Management;

ATTENDU QUE les frais de location et d'élimination pour le conteneur à déchets de construction précédemment approuvés ont augmenté pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les frais de location du conteneur sont passés de 145 \$/mois à 160 \$/mois;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

ATTENDU QUE le tarif d'échange du conteneur demeure à 200 \$/échange;

ATTENDU QUE les frais d'élimination sont passés de 254,01 \$/tonne à 267,80 \$/tonne;

Proposé par : Stephany Rauche

Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les nouveaux tarifs et autorise la directrice générale, Alana Bowes, à signer l'entente au nom de la Municipalité de Rapides-des-Joachims pour la location d'un conteneur à déchets de construction auprès de Crush Waste Management.

11. HÔTEL DE VILLE

12. PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

20250612-06

12.1 ENTRETIEN DE LA REMORQUE BASCULANTE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la remorque basculante nécessite un nouveau branchement électrique ainsi qu'une inspection générale avant de pouvoir être utilisée pour aller chercher le cold patch à Petawawa;

Proposé par : Stephany Rauche

Appuyé par : Kelsey Daly

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise les réparations nécessaires à la remorque basculante.

13. PROTECTION CIVILE

13.1 Projet de borne sèche

La MRC de Pontiac soumettra bientôt une demande conjointe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation de bornes sèches sur le territoire de la MRC.

Ce projet vise à améliorer la capacité d'approvisionnement en eau pour la lutte contre les incendies, particulièrement dans les secteurs où l'accès à une source d'eau est actuellement limité ou inexistant.

S'il existe un ou plusieurs emplacements où l'installation d'une borne sèche serait appropriée, les informations doivent être transmises d'ici le 15 juin 2025, afin qu'elles puissent être incluses dans la demande de la MRC. La demande comprendra des installations prévues pour 2026, permettant ainsi d'intégrer ces travaux à la planification budgétaire municipale.

La directrice générale a rencontré le chef des pompiers Kevin Waito pour discuter et identifier les emplacements où une borne sèche serait bénéfique sur le territoire de la Municipalité. Il a été établi que le meilleur emplacement central serait près des quais des voies navigables sur la rue Principale, à l'endroit où se trouvait autrefois le kiosque des voies navigables.

20250612-07

13.2 PANNEAUX DE NUMÉROS CIVIQUES SUR LE CHEMIN DU LAC MCCONNELL

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

ATTENDU QUE les panneaux de numéros civiques sur le chemin du Lac McConnell sont illisibles et doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE ce problème revient chaque année, possiblement en raison de la faune locale ;

Proposé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat de peinture bleue, d'autocollants de numéros haute visibilité et de vernis protecteur pour un montant maximal de 100 \$ plus taxes ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les employés des travaux publics réparent manuellement les panneaux de numéros civiques dans le but de prévenir leur remplacement futur.

14. PLAN D'ACTION

15. URBANISME & ZONAGE

20250612-08

15.1 POINTE AUX PINS SWISHA

ATTENDU QUE Zohreh Moradifard, propriétaire et exploitante de Pointe aux Pins Swisha, située au 175, rue Principale, soumet une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

ATTENDU QUE la demande mentionnée ci-dessus comprend également une demande pour l'installation de terminaux de loterie vidéo (TLV), pour laquelle l'inspecteur municipal en bâtiment a effectué un calcul de capacité basé sur le ratio d'occupation ;

ATTENDU QUE l'usage proposé de l'immeuble situé au 175, rue Principale à Rapides-des-Joachims est conforme au Règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE Pointe aux Pins Swisha a fourni à la Municipalité une lettre de conformité d'un ingénieur du Québec, approuvant les réparations structurelles selon ses spécifications, plans et inspection ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal en bâtiment a effectué une inspection de suivi le 11 novembre 2024 et a confirmé que la propriété est conforme aux exigences structurelles du Règlement de construction 2022-0592 de la Municipalité ainsi qu'à la Loi sur le bâtiment, B-1.1, chapitre 3, division 2, article 32, concernant la résistance et la solidité des bâtiments ;

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Stephany Rauche

ET RÉSOLU

16. LOISIRS & CULTURE

20250612-09

16.1 CÉLÉBRATIONS DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE / FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas obtenu de financement pour l'événement de la Saint-Jean Baptiste cette année ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

ATTENDU QUE le Camping McConnell prévoit organiser une petite célébration pour la Fête du Canada le samedi 28 juin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu un budget de 3 500 \$ pour la Saint-Jean Baptiste / Fête du Canada cette année ;

Proposé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve une dépense de 1 250 \$ pour contribuer à la célébration de la Fête du Canada au Camping McConnell ;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise un feu d'artifice qui aura lieu à la plage du Camping McConnell sur le lac McConnell ;

ET RÉSOLU QUE le conseil tiendra un atelier pour discuter des détails de l'événement le mardi 17 juin à 18 h 30.

17. CAMPING & AIRE DE PIQUE-NIQUE

20250612-10

17.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR UN SITE SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE l'occupant du site #31 a demandé un remboursement des frais annuels pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le site #31 souhaite vendre sa roulotte ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt initial de 500 \$ pour le site est non remboursable ;

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Stephany Rauche

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le remboursement de 1 360,00 \$ au site #31 par chèque.

20250612-11

17.2 RÉVISION DU RÈGLEMENT DE CAMPING MCCONNELL 2024-0502

Le règlement de Camping McConnell stipule que chaque site de camping permet un maximum de : 2 adultes et leurs enfants, 1 véhicule, 2 tentes s'il n'y a pas de roulotte sur le site et 1 tente s'il y en a une. Il précise aussi que les visiteurs doivent partir avant 22 h 30.

Des clarifications sont nécessaires sur les points suivants :

- **2 adultes et leurs enfants : Enfants de moins de 18 ans ? Ou enfants de tout âge ?**
Les enfants sont considérés comme étant âgés de moins de 18 ans.
- **Une tente moustiquaire (gazebo) compte-t-elle comme une tente ?**
Non.
- **Les enfants adultes des détenteurs de sites saisonniers, ainsi que leurs conjoints et/ou enfants, peuvent-ils passer la nuit en tente sur le site ?**
Oui, moyennant des frais supplémentaires. 10 \$ par adulte, les enfants de moins de 18 ans sont gratuits.
- **Si le site saisonnier possède une roulotte et qu'une tente moustiquaire est considérée comme une tente, peut-on**

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

installer une deuxième tente pour héberger les enfants la nuit?
Oui.

- **Les invités des détenteurs de sites saisonniers doivent-ils payer pour passer la nuit ?**

Oui. 10 \$ par adulte, les enfants de moins de 18 ans sont gratuits.

- **Les tentes moustiquaires peuvent-elles être installées sur une terrasse surélevée, sachant que cela bloque la vue sur l'eau pour les gens à l'arrière ?**

Oui, dans la mesure du raisonnable. Tant que la terrasse a été approuvée au préalable et n'est pas une structure permanente. L'inspecteur en bâtiment peut se déplacer sur place pour vérifier la conformité.

- **1 véhicule par site – Les campeurs peuvent-ils garer plus d'un véhicule sur leur site tant que la voie reste dégagée ?**

Oui. Un maximum de 2 véhicules par site est autorisé, excluant les VTT, à condition que le site soit assez grand pour les garer en toute sécurité. Le stationnement sur le bord de la route est interdit.

20250612-12

17.3 **Altercations au Camping**

Concernant les récentes altercations verbales entre l'employé municipal du camping et des campeurs saisonniers. Chaque conseiller a reçu un dossier contenant la chronologie des événements récents et les notes prises par la directrice générale à la suite de rencontres en personne, d'appels téléphoniques et de courriels reçus. Une copie du dossier disciplinaire de l'employé a également été incluse pour référence. Il est noté qu'aucune recommandation n'a été faite au conseil par la directrice générale en raison d'un conflit d'intérêts.

La conseillère Rauche déclare qu'elle ne tolère aucun abus verbal envers le personnel municipal, peu importe où, et que cela ne sera pas toléré. La mairesse Rivet Paquette et la conseillère Daly sont d'accord.

17.4 **Camion du Camping – GMC Sierra 2006**

Il y a une fuite d'essence sur le camion du camping qui semble provenir des conduites d'essence, et non du réservoir lui-même.

Le conseil demande à la directrice générale de vérifier quel garage peut réparer le camion le plus rapidement possible.

20250612-13

17.5 **EXPULSION DES OCCUPANTS SAISONNIERS DU CAMPING MCCONNELL**

CONSIDÉRANT QUE des avertissements verbaux ont déjà été donnés aux occupants saisonniers des sites #8 et #35 ;

CONSIDÉRANT QUE des avertissements écrits adressés aux deux occupants ont été rédigés le 21 mai 2025, puis présentés et adoptés par le conseil municipal lors de sa séance régulière du 12 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le contenu des avertissements écrits a été expliqué en détail et remis verbalement aux occupants des sites #8 et #35 par la directrice générale lors d'une rencontre en personne au bureau municipal le 3 juin 2025, en présence de la mairesse ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, les occupants ont également été informés que ces avertissements écrits seraient présentés au conseil pour adoption formelle ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette notification, la Municipalité a observé une augmentation marquée des incidents de harcèlement et d'abus verbaux dirigés contre l'employé du camping, d'autres occupants saisonniers, la directrice générale et des membres du conseil municipal par les occupants des sites #8 et #35 ;

CONSIDÉRANT QUE le comportement persistant des occupants des sites #8 et #35 a contribué à créer un environnement hostile et nuit à la jouissance paisible du camping par les autres campeurs et le personnel ;

Proposé par : Kelsey Daly

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'occupant saisonnier du site #8 reçoive un avis formel d'expulsion ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'occupant saisonnier du site #35 reçoive un avis formel d'expulsion ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ces deux avis d'expulsion soient datés et remis le 13 juin 2025 et prennent effet immédiatement à leur émission ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE chaque occupant se voie offrir un remboursement de 1 360 \$, conditionnel à leur départ complet des lieux du camping au plus tard le lundi 16 juin 2025 à 16 h 00 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la mairesse et l'inspecteur en bâtiment municipal remettent les avis d'expulsion en personne au camping le vendredi 13 juin 2025 à 11 h 30.

18. ÉCLAIRAGE PUBLIC & ENVIRONNEMENT

20250612-14

18.1 Groupe Boisvert Construction Inc. – Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rapides-des-Joachims soustrait un électricien pour réparer les lampadaires et effectuer divers travaux ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Boisvert Construction Inc. a fourni la soumission la plus basse l'année dernière ;

CONSIDÉRANT QU'il reste 8 heures du contrat de 50 heures de l'année dernière, lesquelles seront reportées sur le contrat de cette année ;

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Lucie Rivet Paquette

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Rapides-des-Joachims accepte l'offre de renouvellement de contrat de Groupe Boisvert Construction Inc. pour un total de 6 323,63 \$/an avec 50 heures, pour un total de 58 heures de travail ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale, Alana Bowes, à signer le contrat d'une durée d'un an au nom de la Municipalité de Rapides-des-Joachims ;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise également l'achat de 5 kits de remplacement d'ampoules LED pour lampadaires au montant de 1 975,00 \$ plus taxes.

19. INSPECTEUR EN BÂTIMENT

19.1 2 permis de construction de terrasse émis

19.2 2 permis de roulottes saisonnières émis

19.3 3 permis d'entreposage de roulottes émis

20. DIVERS

20250612-15

20.1 POSTES D'ÉTUDIANTS D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que deux (2) postes d'étudiants d'été doivent être pourvus;

CONSIDÉRANT que seulement deux candidatures ont été reçues de la part de candidats répondant aux exigences d'âge du programme Emplois d'été Canada;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le vendredi 6 juin et que chaque poste était non contesté;

Proposé par : Kelsey Daly

Appuyé par : Lucie Rivet Paquette

IL EST RÉSOLU QUE le conseil embauche Khloe Romaniuk au poste d'adjointe administrative au bureau municipal;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil embauche Riley Fischer au poste de travaux publics;

IL EST RÉSOLU QUE les deux étudiants recevront un salaire horaire de 16,10 \$/heure;

IL EST RÉSOLU QUE les deux candidats retenus commenceront leur emploi le lundi 30 juin 2025, pour une durée de huit (8) semaines.

21. PERIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

21.1 Visiteurs: Doris Larochelle, Denis Levesque, Brenda McCutcheon, Gail Adams, Noreen and Brian Lemke, Dale Levesque, Anne Racine, Linda Rousseau, Roger Lafond.

22. ADMINISTRATION

20250612-16

22.1 Liste des dépenses

Proposé par : Stephany Rauche

Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU QUE Le conseil approuve et autorise le paiement des dépenses pour la période entre le 6 mai 2025 et le 9 juin 2025 au montant de 102 570,90 \$

Adoptée à l'unanimité

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Alana Bowes, soussigné greffière-trésorière, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la marge de crédit de la Municipalité est suffisante pour ces dépenses

Greffière-trésorière

**La conseillère Stephany Rauche demande une pause à 20h05.
La conseillère Rauche rappelle la réunion à l'ordre à 20h24.**

23. HUIS CLOS

La conseillère Rauche propose de passer en huis clos à 20h24.

23.1 Expulsions au terrain de camping

La conseillère Rauche propose de sortir du huis clos à 20h34.

La conseillère Rauche rappelle la réunion à l'ordre à 20h35.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20250612-17

24.1 Proposé par : Stephany Rauche
Appuyé par : Kelsey Daly

ET RÉSOLU de lever l'assemblée du 12 juin 2025 à 20h48

Adoptée à l'unanimité

Maire

Greffière-Trésorière

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS**

Minutes of the ordinary session held at the usual time and place on June 12, 2025 under the Chairmanship of her Worship, Lucie Rivet Paquette with the following councillors present:

1. Stephany Rauche
2. Noel Leclerc – By phone
3. VACANT SEAT
4. Kelsey Daly

The Director General Alana Bowes is also present.

1. OPENING OF THE SESSION at 7:01PM by Lucie Rivet Paquette

2. ADOPTION OF THE AGENDA

20250612-01

- 2.1 Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Stephany Rauche

AND RESOLVED adopted the agenda of June 12, 2025

Carried unanimously

3. DECLARATION OF CONFLICT (*if applicable*)

- 3.1 The Director General Alana Bowes declares conflict of interest to items 6.1 and 17.3 of the agenda.

4. ADOPTION OF THE MINUTES

20250612-02

- 4.1 Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Stephany Rauche

AND RESOLVED THAT council adopts the minutes of ordinary session held on May 8, 2025

Carried unanimously

5. MAYOR'S AND COUNCILLOR'S REPORT

- 5.1 **Mayor Report**
None

5.2 **DG Report**

Following the DG meeting on June 12th:

- The SHQ (Societe Habitation Quebec) has a total of 9 affordable housing buildings in the Pontiac, containing 120 rental units. Affordable housing is calculated at 25% cheaper than the average rental in the area. While there are waiting lists and certain criteria to be met to be considered eligible, there are certain circumstances where housing needs can be determined a priority such as spousal abuse cases and referrals from certified social workers.
- The land sale will be held in Fort-Coulonge this year, on September 11th
- The MRC is interested in a renewable energy development project within the territory, specifically solar energy. Municipalities will have the option to go in partnership with the MRC, or opt out of the project. This stems from a call for projects put out by Hydro Quebec. 2 developers have shown interest within the Pontiac so far.
- A written policy for smoke alarms checks will need to be put in place by all municipalities. Public awareness activities are also recommended.
- The SQ would like to form a citizen consultation committee consisting of members of various boards such as school boards,

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

the CISSSO, Legions, etc. to help determine specific issues within the population.

- The land use and development plan is still underway.
- A team will be going around the Pontiac next summer to do on site evaluations of heritage buildings. A preliminary list of these buildings is to be submitted at the end of 2026.
- A heritage maintenance by-law will have to be adopted by April 2026.
- Andre Piche, project manager of the SADC and member of the chamber of commerce invites municipalities to join the chamber of commerce. It's free and helps build a stronger business community.

6. CORRESPONDANCE (10 minutes)

20250612-03

6.1 DEROGATION REQUEST – BY-LAW 2024-0715

WHEREAS the property owner of 30 rue de la colline in Rapides-des-Joachims is requesting a derogation in relation to the proposed setbacks required under By-Law 2024-0715 pertaining to the use of recreational vehicles and trailers within the territory of the Municipality;

WHEREAS Section 7 of the above-mentioned By-Law states that a setback of 8-meters from all property lines must be respected when storing a recreational vehicle or trailer;

WHEREAS Section 8 of the above-mentioned By-Law states that any derogation to any of the sections of this By-Law can be made by request to the Municipal Inspector, and approved by way of resolution by the Municipal Council;

CONSIDERING the letter presented to the Municipal Inspector as well as the Municipal Council shows a site plan to give a more accurate representation of the setbacks in relation to the storage area of the recreational vehicle;

Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT the Municipal Council of Rapides-des-Joachims approves the derogation request for the storage of the recreational vehicle at 30 rue de la colline as shown on the attached site plan;

AND RESOLVED THAT this resolution remain in effect indefinitely, as long as the recreational vehicle remains stored in the same location, as approved by council.

7. TABLING OF DOCUMENTS

8. FOLLOW-UP

8.1 Community Rink

The new timer system has been installed at the community skating rink. The outdoor lights for the rink are now accessible to the public and operate on a timer system, giving the option of 10, 20, 30 or 60 minutes before the lights shut off.

8.2 Pontiac Community Players

The Pontiac Community Players has announced the 5 municipalities that have been chosen to host free performances this summer – one on each Saturday in August – in five different locations in the Pontiac. Congratulations to Litchfield, Otter Lake,

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RAPIDES-DES-JOACHIMS

Fort-Coulonge, Shawville and Waltham. The Pontiac Community Players thanks all municipalities who responded to their request and hopes to offer a travelling summer show again in the future, prioritizing municipalities who were not chosen this year.

8.3 New Horizons for Seniors Program

Due to a lack of funding, the Municipality was not granted the NHSP this year.

8.4 Canadian Heritage Funding

Due to lack of funding, the Municipality was not granted the Canadian Heritage grant for the St-Jean Baptiste event this year.

9. ROADS

20250612-04

9.1 COLD PATCH

WHEREAS municipal roads with potholes need to be repaired;

Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council approves the expense of 4 tonnes of cold patch at a maximum expense of \$800 and authorizes public works employee to use the F-250 and trailer to go pick up the cold patch at B.E.I. (Bonnechere Excavating Inc.) in Petawawa and charge it to the municipal account.

9.2 Road works – Public Works

Councillor Rauche makes a motion to have the public works employees focus more on the grass growth on the sides of the roads as well as have the bushes trimmed back around the stop signs in town as there is currently minimal visibility.

10. DUMP & GARBAGE

20250612-05

10.1 CONSTRUCTION WASTE BIN

CONSIDERING council had approved a separate construction waste bin through McGrimmon Cartage in 2024;

WHEREAS McGrimmon Cartage has recently undergone a change in ownership and is now known as Crush Waste Management;

WHEREAS the previously approved construction waste bin rental and disposal fees have gone up for 2025;

WHEREAS the bin rental fee went from \$145/month to \$160/month;

WHEREAS the bin exchange rate remains at \$200/exchange;

WHEREAS the disposal cost went from \$254.01/tonne to \$267.80/tonne;

Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council approves the new fees and authorizes director general, Alana Bowes to sign the agreement on behalf of the Municipality of Rapides-des-Joachims for the rental of a construction waste bin through Crush Waste Management.

11. TOWN HALL

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

20250612-06

12. MUNICIPAL PROPERTY

12.1 MUNICIPAL DUMP TRAILER MAINTENANCE

WHEREAS the dump trailer requires a new electrical plug as well as an overall look over before it can be used to pick up cold patch in Petawawa;

Moved by: Stephany Rauche

Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council authorizes the required repairs to the dump trailer.

13. CIVIL PROTECTION

13.1 Dry Hydrant Project

The MRC Pontiac will soon be submitting a joint application to the Ministry of the Environment, the Fight Against Climate Change, Wildlife and Parks (MELCCFP), as well as the Ministry of Natural Resources and Forests (MRNF), in order to obtain a certificate of authorization for the installation of dry hydrants within the MRC territory. This project aims to improve water supply capacity for firefighting, particularly in areas where access to a water source is currently limited or non-existent. If there are one or more locations where a dry hydrant installation would be appropriate, information must be forwarded by June 15, 2025, so they can be included in the MRC's application. The request will include installations planned for 2026, allowing the incorporation of these works into the municipal budget planning.

The Director General met with fire chief Kevin Waito to discuss and look at locations where a dry hydrant would be beneficial within the Municipality. It was established that the best central location would be down by the waterways docks on Rue Principale, where the old waterways kiosk was once located.

20250612-07

13.2 CIVIC NUMBER SIGNS ON MCCONNELL LAKE ROAD

WHEREAS the civic number signs on Chemin du Lac McConnell are illegible and require replacement;

CONSIDERING this is an ongoing issue every year due to suspected wildlife;

Moved by: Stephany Rauche

AND RESOLVED THAT council authorizes the purchase of blue paint, high visibility number stickers and clear coat paint at a maximum of \$100 plus taxes;

AND RESOLVED THAT the public works employees repair the civic number signs manually in an effort to prevent future sign replacement.

14. ACTION PLAN

15. URBANISM & ZONING

20250612-08

15.1 POINTE AUX PINS SWISHA

WHEREAS Zohreh Moradifard, owner and operator of Pointe aux Pins Swisha, located at 175 rue principale, is submitting an application for an alcohol permit through the Régie des alcools, des courses et des jeux Québec;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

WHEREAS the above-mentioned also includes an application for video lottery terminals (VLT) for which the municipal building inspector has conducted a capacity calculation based on occupancy ratio;

WHEREAS the proposed usage of the building located at 175 rue principale in Rapides-des-Joachims is in conformity with the Municipality's Zoning By-law;

CONSIDERING Pointe aux Pins Swisha has provided the Municipality with a letter of conformity from a Quebec engineer approving the structural repairs as per their specifications, drawings and inspection;

CONSIDERING the municipal building inspector conducted a follow-up inspection on November 11, 2024 and confirmed that the property is in compliance with the structural requirements of the Municipality's construction by-law 2022-0592 and the building act., B-1.1, chapter 3 Division 2 Section 32 regarding building strength and solidity;

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Stephany Rauche

AND RESOLVED

16. RECREATION & CULTURE

20250612-09

16.1 ST-JEAN BAPTISTE / CANADA DAY CELEBRATIONS

CONSIDERING the Municipality was not approved for funding for the St-Jean Baptiste event this year;

WHEREAS Camping McConnell is planning on hosting a small celebration event for Canada Day on Saturday, June 28;

CONSIDERING the Municipality budgeted \$3,500 for St-Jean Baptiste/Canada Day this year;

Moved by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT council approves an expense of \$1,250 to go towards the Canada Day celebration at Camping McConnell;

AND RESOLVED THAT council authorizes a fireworks show to be held at the Camping McConnell beach on McConnell Lake;

AND RESOLVED THAT council meets for a workshop to discuss event details on Tuesday, June 17 at 6:30PM.

17. CAMPGROUND & PICNIC AREA

20250612-10

17.1 SEASONAL SITE REFUND REQUEST

WHEREAS The occupant of site #31 has requested a refund of their annual site fees for the 2025 season;

CONSIDERING Site #31 would like to sell their trailer;

CONSIDERING the initial \$500 site deposit is non-refundable;

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Stephany Rauche

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

AND RESOLVED THAT council approves and authorizes the refund of \$1,360.00 to Site #31 by way of cheque

20250612-11

17.2 CAMPING MCCONNELL BY-LAW 2024-0502 REVIEW

The Camping McConnell By-Law states that each camp site allows a maximum of: 2 adults and their children, 1 vehicle, 2 tents if there is no trailer on the site and 1 tent if there is.

It also states that visitors must leave by 10:30pm

Clarification is required for the following:

- **2 adults and their children: Children under 18 years of age?
Or children of any age?**
Children are considered to be under 18 years of age
- **Does a screened in tent (gazebo) qualify as a tent?**
No
- **Can seasonal site holders' adult children and their spouses and/or children stay in a tent on said site overnight?**
Yes, for an additional fee. \$10 per adult and children under 18 years of age are free.
- **If the seasonal site has a trailer and a screened in tent qualifies as a tent, can they put a second tent up to accommodate the overnight stay of their children?**
Yes
- **Should seasonal site holders' guests have to pay a fee to stay on their site overnight?**
Yes. \$10 per adult and children under 18 years of age are free.
- **Can screened in tents be set up on a raised deck, as this blocks the view of the water for people in the back row**
Yes, within reason. As long as the deck was previously approved and is not a permanent structure. The building inspector can go on site to verify compliance.
- **1 Vehicle on site – Campers can park more than 1 vehicle on their site as long as the roadway remains clear?**
Yes. A maximum of 2 vehicles can be parked on each respective site, not including ATVs as long as the site is big enough to safely park them. No parking is permitted on the side of the road.

20250612-12

17.3 Campground Altercations

Regarding recent verbal altercations between the municipal campground attendant and seasonal campers. Each councillor has been given a file containing the timeline of recent events and notes taken by the director general following in-person meetings, phone calls and e-mails received. A copy of the employees disciplinary file has also been included in the file for reference. It is noted that no recommendations have been given to council by the director general due to a conflict of interest.

Councillor Rauche states that she is not in favour of municipal staff being verbally abused anywhere and that it will not be tolerated. Mayor Rivet Paquette and Councillor Daly agree.

17.4 Campground Truck – 2006 GMC Sierra

There is a gas leak on the campground truck that seems to be coming from the gas lines, not the gas tank itself.

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

Council requests that the director general see which garage is able to repair the truck the soonest.

20250612-13

17.5 EVICTION OF CAMPING MCCONNELL SEASONAL SITE OCCUPANTS

WHEREAS verbal warnings were previously issued to the seasonal occupants of Campsite #8 and Campsite #35;

WHEREAS written warnings addressed to both occupants were drafted on May 21, 2025, and subsequently presented to and adopted by the Municipal Council during its regular meeting held on June 12, 2025;

WHEREAS the content of the written warnings was explained in detail and delivered verbally to the occupants of Campsites #8 and #35 by the Director General during an in-person meeting at the municipal office on June 3, 2025, in the presence of the Mayor;

WHEREAS during said meeting, the occupants were also informed that these written warnings would be presented to Council for formal adoption;

WHEREAS following that notification, the Municipality observed a marked increase in incidents of harassment and verbal abuse directed at the campground employee, other seasonal site occupants, the Director General, and members of the Municipal Council by the occupants of Campsites #8 and #35;

WHEREAS the ongoing behavior of the occupants of Campsites #8 and #35 has contributed to a hostile environment and is negatively impacting the peaceful enjoyment of the campground by other campers and staff;

Moved by: Kelsey Daly

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the seasonal occupant of Campsite #8 be issued a formal notice of eviction;

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the seasonal occupant of Campsite #35 be issued a formal notice of eviction;

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT both eviction notices be dated and delivered June 13, 2025, and shall take effect immediately upon issuance;

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT each occupant be offered a refund in the amount of \$1,360, conditional upon their complete departure from the campground premises no later than **Monday, June 16, 2025, at 4:00 PM;**

AND UNANIMOUSLY RESOLVED THAT the Mayor and the Municipal Building Inspector deliver the eviction notices in person at the campground on **Friday, June 13, 2025, at 11:30 AM.**

18. STREET LIGHTS & ENVIRONMENT

20250612-14

18.1 Groupe Boisvert Construction Inc. – Contract Renewal

CONSIDERING the Municipality of Rapides-des-Joachims subcontracts an electrician to repair streetlights and conduct miscellaneous jobs;

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

CONSIDERING Groupe Boisvert Construction Inc. provided the lowest quoted contract last year;

WHEREAS 8 hours remain from last years 50-hour contract and will be carried over to this year’s contract;

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Lucie Rivet Paquette

AND RESOLVED THAT the municipal council of Rapides-des-Joachims accepts the renewal contract offer from Groupe Boisvert Construction Inc. for a total of \$6,323.63/year with 50 hours, providing a total of 58 hours of labour;

AND RESOLVED THAT council authorizes the director general, Alana Bowes to sign the 1-year contract on behalf of the Municipality of Rapides-des-Joachims;

AND RESOLVED THAT council also authorizes and approves the purchase of 5 LED streetlight replacement bulb kits for \$1,975.00 plus taxes.

19. BUILDING INSPECTOR

- 19.1 2 new deck permits issued
- 19.2 2 seasonal trailer permits issued
- 19.3 3 trailer storage permits issued

20. MISCELLANEOUS

20.1 SUMMER STUDENT POSITIONS

20250612-15

CONSIDERING two (2) summer student positions need to be filled;

CONSIDERING there were only two applications received by applicants who met the Canada Summer Jobs qualification age requirements;

WHEREAS interviews were held on Friday, June 6th and each position was uncontested;

Moved by: Kelsey Daly
Seconded by: Lucie Rivet Paquette

AND RESOLVED THAT council hires Khloe Romaniuk for the position of Administrative Assistant in the municipal office;

AND RESOLVED THAT council hires Riley Fischer for the position of Public Works;

AND RESOLVED THAT both students will earn the hourly wage of \$16.10/hour;

AND RESOLVED THAT both successful applicants begin work on Monday, June 30th, 2025, for the duration of eight (8) weeks.

21. QUESTION PERIOD (15 minutes)

- 21.1 Visitors: Doris Larochelle, Denis Levesque, Brenda McCutcheon, Gail Adams, Noreen and Brian Lemke, Dale Levesque, Anne Racine, Linda Rousseau, Roger Lafond.

22. ADMINISTRATION

***PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE
RAPIDES-DES-JOACHIMS***

20250612-16

22.1 Expense list

Moved by: Stephany Rauche
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED THAT Council approves and authorizes the payment of expenses for the period between May 6, 2025 and June 9, 2025 for the amount of \$102,570.90

Carried unanimously

CERTIFICATE OF AVAILABILITY OF CREDIT

I, Alana Bowes, the undersigned Clerk-Treasurer, in accordance with Article 961 of the Quebec Municipal Code, certify line of credit with the Municipality has sufficient funds for these expenditures

Clerk-Treasurer

Councillor Stephany Rauche calls a recess at 8:05PM
Councillor Rauche calls the meeting back to order at 8:24PM

23. IN CAMERA

Councillor Rauche motions to go into in camera at 8:24PM

23.1 Campground Evictions

Councillor Rauche motions to go out of in camera at 8:34PM

Councillor Rauche calls the meeting back to order at 8:35PM

24. CLOSING OF THE MEETING

20250612-17

24.1 Moved by: Stephany Rauche
Seconded by: Kelsey Daly

AND RESOLVED to close the meeting of June 12, 2025 at 8:48PM

Carried unanimously

Mayor

Clerk-Treasurer